

Anne-Catherine Menétréy-Savary  
Octobre 2016

---

## Les droits des personnes en détention provisoire à la prison de Champ Dollon

La faculté de droit de l'Université de Genève et plus particulièrement Olivia le Fort et Djemila Carron, co-responsable de la *Law Clinic*, publient une brochure pour informer de leurs droits les personnes en détention provisoire ainsi que leurs proches. Cette publication entend expliquer quand, pourquoi et comment l'auteur présumé d'une infraction peut se retrouver enfermé avant jugement à Champ Dollon. Elle apporte des réponses aux questions juridiques qui se posent, sans prétendre remplacer les conseils d'un avocat.

Vu la complexité du thème, cette brochure ne prétend pas à l'exhaustivité. Selon ses auteures, elle privilégie l'accessibilité et la concision. Dans leur introduction elles précisent que « ce texte est le résultat de recherches juridiques approfondies qui ont été menées dans le cadre de la *Law Clinic* sur les droits des personnes vulnérables ». Extrait de la table des matières: *Arrivée à la prison de Champ Dollon; locaux de détention; quotidien carcéral; travail; formation; santé; sécurité; isolement cellulaire; droit à l'assistance juridique, etc.*

Cette brochure est disponible en ligne:

[Les droits des personnes en détention provisoire à la prison de Champ Dollon](#)